

**RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS
DE L'HOMME « R.E.M.DH » - BUREAU TUNISIEN**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

	PAGE
I. RAPPORT GENERAL	03
II. ETATS FINANCIERS	06
III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS	11

I. RAPPORT GENERAL

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs et Mesdames les membres du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme
« R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien
80, Rue de Palestine - 1000 Tunis

A. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par décision de nomination de votre bureau Tunisien en date du 26 Aout 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » (« l'association ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de 52 203 Dinars, y compris l'excédent de l'exercice s'élevant à 19 319 Dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

2.1 Nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique de la caisse et des immobilisations au 31 décembre 2018, cette date étant antérieure à notre nomination en tant que commissaire aux comptes de l'association.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 5 aux états financiers qui décrit la situation liée à la crise sanitaire et les impacts potentiels de cette crise sur les activités de la société et sur la valeur de ses actifs et passifs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que

celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de l'association qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

B. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- 1.1** Contrairement aux dispositions de l'article 7 de la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au registre national des entreprises, le bureau tunisien du réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » n'a pas respecté l'obligation d'immatriculation au registre national des entreprises.
- 1.2** Les états financiers des exercices antérieurs à 2018 ne sont pas encore approuvés par votre assemblée.
- 1.3** Contrairement aux dispositions de l'article 43 du décret-loi 2011-88, l'association n'a pas encore publié ses états financiers antérieurs à 2018 accompagnés des rapports d'audit dans l'un des médias ou sur le site électronique de l'association.

TUNIS, LE 7 SEPTEMBRE 2020

SOCIETE ECECA

Nader Grati

ASSOCIE

II. ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31/12/2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	Solde au	
		31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Liquidités et équivalents de liquidités	1	109 044	75 261
Placements et autres actifs financière		0	0
Autres actifs courants	2	12 129	8 212
Créances et comptes rattachés		0	0
Stock de fournitures et autres approvisionnements		0	0
Autres actifs non courants		0	0
Immobilisations financières	3	8 100	10 973
Immobilisations corporelles	4	47 813	45 682
Immobilisations incorporelles	5	0	0
Total des actifs		177 086	140 127
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	6	89 940	80 458
Fournisseurs et comptes rattachés	7	27 303	19 145
Provision	8	7 641	7 641
Apports reportés		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Emprunts		0	0
Total des passifs		124 883	107 243
Dotations		0	0
Apports affectés à des immobilisations		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Autres actifs nets		0	0
Réserves		0	0
Excédents ou déficits reportés		32 884	115 128
Excédents ou déficits de l'exercice		19 319	-82 244
Total des Actifs Nets	9	52 203	32 884
Total des Passifs et Actifs Nets		177 086	140 127

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Période allant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		Exercice clos le	
	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
Cotisation des adhérents		0	0
Revenus des activités et manifestations	10	1 414 910	1 131 872
Subventions de fonctionnement		0	0
Apports non monétaires		0	0
Autres Apports	11	24 559	482
Produits des placements		0	0
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0	0
Autres gains		0	0
		0	0
Total des produits		1 439 468	1 132 354
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	12	(16 630)	(12 667)
Autres charges courantes	13	(758 793)	(648 890)
Charges de personnel	14	(618 006)	(537 604)
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	15	(14 563)	(13 392)
Charges financières nettes	16	(12 157)	(2 046)
Autres pertes			
Total des charges		(1 420 150)	(1 214 598)
Excédents (déficit) des produits sur les charges de l'exercice		19 319	- 82 244

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

(EXERCICE DE 12 MOIS)

MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

		Exercice clos le	
	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements provenant des dons et cotisations	17	1 414 910	1 131 872
Sommes versées aux fournisseurs	18	(765 447)	(672 015)
Sommes versées au personnel et organismes sociaux	19	(465 786)	(421 718)
Paiement à l'Etat		(127 613)	(118 023)
Autres Encaissements liés à l'exploitation		1	15 754
Autres Décaissements liés à l'exploitation		-5 164	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		50 889	(64 130)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(17 715)	(2 244)
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		(17 715)	(2 244)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Flux de trésorerie provenant du financement			
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		33 784	(66 374)
Trésorerie au début de l'exercice		75 261	141 635
Trésorerie à la fin de l'exercice		109 044	75 261

III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31/12/2018
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » a été installé en Tunisie suivant convention conclue entre le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme et le gouvernement Tunisien, signée le 18 Août 2011.

Il a pour objet de soutenir et de promouvoir les principes universels des droits de l'homme tel qu'ils sont consacrés dans les instruments internationaux et d'agir en faveur du développement des institutions démocratiques. Ce bureau est régi par les dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du bureau tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, du décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes comptables tunisiennes et notamment par la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1 LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont préparés compte tenu des hypothèses de la continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens.

3.2 COMPOSANTS DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'association se composent de :

- **Bilan.** Il fournit l'information sur la situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
- **Etat de résultat.** Il fournit les renseignements sur la performance de l'association. La méthode de présentation retenue est la méthode de référence qui consiste à présenter les produits et les charges selon leur destination ou selon leur provenance.
- **Etat de flux de trésorerie.** Il renseigne sur la manière avec laquelle l'association a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie liés aux activités

d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds.

- **Notes aux états financiers.** Elles comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et à l'état de résultat ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

3.3 LES BASES DE MESURES UTILISEES POUR L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

➤ IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations de l'association sont constituées de logiciels, d'installations, agencements et aménagements divers, de mobiliers et matériels de bureau et de matériels informatiques.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables.

Les immobilisations ont été amorties selon les taux suivants :

Logiciels	33,33%
Installations, agencements et aménagements divers	10%
Mobiliers et matériels de bureau	20%
Matériels informatiques	33,33%

➤ OPERATIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par l'association est converti en Dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice

4 .NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN, L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinars tunisiens

4.1. NOTES SUR LE BILAN

(01)- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Banque BIAT	105 550	71 608
Caisse	3 494	3 653
Total	109 044	75 261

(02)- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs débiteurs	536	555
Rémunérations dues au personnel	1	1
Débiteurs divers	0	4 000
Charges constatés d'avances	11 592	3 656
Total	12 129	8 212

(03)-IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Cautionnements	8 100	10 973
Total brut	8 100	10 973

(04)-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Logiciels	7 314	7 314
Total brut	7 314	7 314
Amortissements des immobilisations incorporelles	(7314)	(7314)
Total net	0	0

(05)-IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Installations, agencements et aménagements divers	28 007	28 007
Mobiliers et matériels de bureau	45 219	45 219
Matériels informatiques	63 032	46 337
Total brut	136 258	119 563
Amortissements des immobilisations corporelles	(88 444)	(73 881)
Total net	47 814	45 682

Par ailleurs, le tableau de variation des immobilisations se présente au 31 Décembre 2018 comme suit :

Désignations	Valeur brute				Amortissement				VCN
	01/01/2018	Acquisition	Cession	31/12/2018	01/01/2018	Exercice	Cession	31/12/2018	31/12/2018
Logiciels	7 314	0	0	7 314	7 314	0	0	7 314	0
Installations agencements et aménagements divers	28 007	0	0	28 007	12 419	2 740	0	15 159	12 848
Mobiliers et matériels de bureau	45 219	0	0	45 219	24 124	4 249	0	28 373	16 846
Matériels informatiques	46 337	16 695	0	63 032	37 338	7 574	0	44 912	18 120
Total	126 877	16 695	0	143 572	81 195	14 563	0	95 758	47 814

(06)- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations due au personnel	0	12 614
Etat receveur des finances	16 205	18 552
CNSS	73 734	49 191
Compte d'attente	0	100
Total	89 939	80 458

(07)- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation locaux	27 303	19 145
Total	27 303	19 145

(07)- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Provisions	7 641	7 641
Total	7 641	7 641

(09)-ACTIFS NETS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Excédents ou déficits reportés	32 884	115 128
Excédents ou déficits de l'exercice	19 319	(82 244)
Total	52 203	32 884

4.2. NOTES SUR ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

(10)- REVENUS DES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dons étrangers reçus du siège « COPENHAGEN »	1 411 276	1 071 388
Dons locaux	3 633	60 484
Total	1 414 909	1 131 872

(11)- AUTRES APPORTS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Gains exceptionnel	24 559	7

Transfert de charges	0	475
Total	24 559	482

(12)- ACHATS CONSOMMES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Achats non stockés de fournitures de bureau	9 268	4 038
Achats non stockés de carburant	3 373	4 217
Autres achats non stockés	0	498
Achats non stockés d'eau et d'électricité	3 989	3 914
Total	16 630	12 667

(13)- AUTRES CHARGES COURANTES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	92 360	93 056
Frais d'hébergement et autres	0	9 099
Etudes, recherches et documentations	0	37 029
Voyages, mission et réception	420 959	350 775
Frais postaux et frais de Télécom	30 320	16 276
Autres services Extérieurs	509	9 737
Droits et taxes	1 771	1 912
Locations biens meubles	8 525	6 629
Locations biens immeubles	39 085	37 223
Entretiens et réparations	10 213	4 241
Prime d'assurance	2 977	2 852
Transport administratif	81 382	32 786
Publicité publication et relations publiques	70 235	45 939
Droits et taxes	457	1 335
Total	758 793	648 889

(14)- CHARGES DE PERSONNELS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Salaires administrations	508 115	457 926
Charges sociale	82 539	74 802
Autres charges de personnel	22 270	298
FOPROLOS	5 081	4 577
Total	618 005	537 604

(15)- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	0	0

Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	14 563	13 392
Total	14 563	13 392

(16)- CHARGES FINANCIERES NETTES :

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts de retards et amande fiscale	12 157	2 045
Total	12 157	2 045

4.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(17)- ENCAISSEMENTS REÇUS DES DONNS ET COTISATIONS

Cette rubrique inclut les encaissements reçus des dons.

(18)- SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Cette rubrique inclut les versements au profit des fournisseurs d'exploitation y compris les taxes indirectes y afférentes.

(19)- SOMMES VERSEES AUX PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX

Cette rubrique inclut les versements au profit du personnel de l'association et aux organismes sociaux.

6. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Durant le mois de mars 2020, la montée exponentielle de l'épidémie du COVID-19 a engendré un ralentissement de toute activité économique. Un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le Gouvernement Tunisien. Certaines d'ordre social visant à ralentir et limiter la diffusion du virus, d'autres d'ordre fiscal et général visant à protéger les entreprises, l'économie du pays des conséquences majeures de cette crise mondiale sans précédent.

Cette situation n'a pas d'impact sur les états financiers de l'association arrêtés au 31/12/2018. Cependant, l'impact de cet évènement sur les états financiers des exercices ultérieurs ne peut pas être évalué à la date de la préparation de cette note.